

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES  
DU MAIRE**

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement de Lens

Canton de Carvin

**ARRETE N° 119/2025**

**Délégation de signature provisoire à  
un élu (article L.2122-18 du CGCT)**

Le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,
- Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au maire, « sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du CGCT »
- Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de signature provisoire au bénéfice de Monsieur Patrick HELLER, Adjoint délégué aux Finances, aux Ressources Humaines et au Jumelage, pour la période estivale 2025,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature provisoire est donnée à Monsieur Patrick HELLER, Adjoint délégué aux Finances, aux Ressources Humaines et au Jumelage,

Période du 7/08/2025 au 15/08/2025 :

Enfance – Jeunesse – Education : tous documents relatifs aux affaires générales de la commune.

**ARTICLE 2** : Subdélégation de fonctions provisoire est donnée à Monsieur Patrick HELLER, Adjoint, aux Finances, aux Ressources Humaines et au Jumelage, pour la période du 7 Août 2025 au 14 Août 2025, pour intervenir et signer tous les documents relatifs aux domaines suivants :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Signature de tout dépôt de plainte en cas d'empêchement de Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation par laquelle Monsieur le Maire peut intenter, sans limite, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions sur des projets communaux portant sur l'investissement ou le fonctionnement.

**ARTICLE 3** : Ampliation en sera notifiée à Monsieur Patrick HELLER.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LIBERCOURT, le 16 Juillet 2025  
Le Maire,  
Daniel MACIEJASZ  
Signé Electroniquement

Monsieur le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Accusé de réception en préfecture  
062-216209072-20250716-A-119-2025-AR  
Date de télétransmission : 16/07/2025  
Date de réception préfecture : 16/07/2025